

▲ Communiqué de presse

Strasbourg, le 11 juillet 2017

Sciences Po Strasbourg ouvre en 2018 un concours spécial d'entrée en 2e année.

Dans la perspective de la création d'un concours commun de 4e année, le réseau des sept IEP du concours commun a décidé de supprimer, à compter de l'année civile 2018, le concours commun de 2e année.

Sciences Po Strasbourg a décidé de mettre en place sa propre voie d'accès en 2e année.

La sélection des lauréats se fera en deux temps :

Examen de leur **dossier** de candidature (épreuve d'admissibilité) puis **entretien** devant un jury (épreuve d'admission).

▲ Conditions d'admissibilité :

1. Avoir validé, pendant l'année universitaire précédant l'inscription au concours, une année d'études supérieures en France ou à l'étranger (équivalent à 60 crédits ECTS) ;
2. Avoir validé cette année d'études supérieures avec une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 14/20 ou une notation équivalente à l'étranger ;
3. Être inscrit en études supérieures, en France ou à l'étranger, à un niveau correspondant à une deuxième année d'études (BAC + 2, L2) et
4. Avoir suivi durant leur cursus secondaire ou universitaire l'enseignement d'au moins deux langues étrangères.

Une **lettre de motivation et un curriculum vitae** permettent d'apprécier les éléments de pluridisciplinarité que comporte la formation antérieure des candidats, leurs séjours à l'étranger, leurs stages et expériences professionnelles ainsi que leurs engagements associatifs ou personnels.

- ▲ Pour les candidats admissibles, **l'admission** prendra la forme d'une **épreuve orale en langue française** et dans la **langue étrangère** choisie par le candidat lors de l'inscription.

Début des inscriptions : mi-février 2018 - Admissibilité et épreuve d'admission : courant avril 2018.

Retrouvez toutes les modalités d'inscription et les dates sur notre site : www.iep-strasbourg.fr

▲ Contact presse / Sciences Po Strasbourg

Catherine Amy
Responsable Communication
catherineamy@unistra.fr

tél. +33 (0) 368 858 015